



Garantie sur chaudière à condensation

Par **dewaele**, le **25/05/2011** à **09:51**

Bonjour,

nous avons rénové une maison dont nous sommes propriétaire à ce jour, et avons fait appel à un artisan plombier-chauffagiste pour la mise en place de l'installation du chauffage et du sanitaire. L'insatllation est terminée depuis le mois d'août dernier. Nous avons opté pour une chaudière à condensation (avec une garantie de 5 ans) qui depuis plusieurs mois fait un bruit anormal. Nous avons donc pris contacte avec l'installateur qui lui même à fait le necessaire vis à vis de son fournisseur. Aujourd'hui après de multiple appels, toujours rien, pas de réponse du fournisseur. Que pouvons nous envisager pour faire avancer les choses? Qui doit-on contacter si nous devons rentrer en procedure?

Merci d'avance.